

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 26 AOÛT 2019
--

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny, MUNCH Pascal, RAPP Chantal, SCHLURAFF Nadia.

Absente excusée : DOPPLER Franck ayant donné procuration à UEBERSCHLAG André

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Véronique.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2019
2. Travaux
3. Saint Louis Agglomération
4. Urbanisme
5. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 8 juillet 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux de voirie attribués à l'entreprise Colas ne pourront débuter qu'à partir de mars 2020 an raison du calendrier chargé de ladite entreprise. Le Syndicat de l'Electricité et de Gaz du Rhin en a été informé par courrier daté du 5 août 2019, et devra, par voie de conséquence, reprogrammer le planning des travaux qui lui incombait.

3. - SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**3.1. – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019**

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou d'une réduction des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 26 juin 2019, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce rapport, des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les contributions au SDIS et sur les contributions au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin (Brigade Verte) pour un montant total de 76 399 € venant abonder les Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de Knoeringue est impactée à hauteur de 3 291.00 €.

dont 1 892.00 € au titre de la compétence « contribution au SDIS »
dont 1 399.00 € au titre de la compétence « contribution au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux (Brigade Verte) ».

Le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

Le Conseil Municipal

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2019 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe,

considérant que le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité de ses membres,

considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseil Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire,

à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 26 juin 2019 joint en annexe.

3.2. – Compétence eau et assainissement

Le 5 septembre prochain se tiendra la réunion de la délégation chargée de la transmission de la compétence en eau et assainissement à SLA.

4. – URBANISME

4.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Harnist François	Rue d'Altkirch (Maiacker)	CU opérationnel	Traité
CU Wirth Damien	19, rue d'Altkirch	CU opérationnel	Traité
CU Seiller Luc	Rue Eugène Wacker	CU d'information	Traité
PD Mairie	8, rue de Bâle	Démolition de l'abri cabanon (rucher)	Favorable
DP Mühle Daniel	18, rue Eugène Wacker	clôture	Favorable
DP Wencker Philippe	14, rue de l'Eglise	Clôture + muret	Favorable
DP Bourdier Olaf	25, rue de Bâle	Transformation d'un vélux en chien assis	Favorable

4.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 330/28, d'une superficie de 651 m², (Hofacker) appartenant à JACOB Christina à M. Olivier RASSAT et Melle Frédérique MEYNIER.

4.3. – Droit de Préemption Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le droit de préemption urbain dans toutes les zones urbanisables dans le périmètre du PLU, hormis les zones A et N.

5. – DIVERS

5.1. – Bâtiments publics

- **salle du sous-sol** : la pose d'une VMC a été chiffrée à 6 100.00 €. Cette somme étant jugée excessive, il est proposé d'installer provisoirement un déshumidificateur, à titre de test, et s'il est avéré que ce dernier est suffisamment efficace, le recours à une ventilation électrique sera abandonné.
- **cuisine du logement de l'école** : la VMC a été remise en route, pour un coût de 720.00 € TTC, et le hotte de la cuisine a été changée (393.00 € TTC).

- **cuisine du presbytère** : la pose d'une VMC a été estimée à environ 1 500.00 €.

Par ailleurs, il est encore précisé qu'au préau scolaire :

- les deux poteaux seront peints en bleu clair,
- les luminaires seront remplacés,
- une marelle et une fresque seront réalisées par M HOFF Patrice, artiste peintre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

5.2. – Dégâts d'orage

L'orage violent survenu le 18 août 2019 a causé de nombreux dégâts, et a notamment impacté :

- des tuiles sur le toit de l'école,
- des volets roulants à l'école,
- le clocher de l'église côté cimetière (plaque fendue)...

Il y a lieu de recenser l'ensemble des dommages et de transmettre une déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance.

5.3. – Aire de jeux

Mme Nadia SCHLURAFF rend compte des éléments permettant l'élaboration d'un avant-projet relatif à l'installation d'une aire de jeux.

Après analyse des résultats du sondage effectués auprès des enfants de l'école, il est établi que dans l'ensemble, ce sont les mêmes réponses qui sont le plus souvent formulées, à savoir :

- une bascule à chevaux (14%),
- une bascule,
- une balançoire (24%),
- un portique,
- une grosse structure d'ensemble (toboggan, grimpe, corde,...) (28%)
- une tyrolienne (11%)
- une table de ping pong (13%),...

La pose de ces agrès est soumise à beaucoup de contraintes et de normes, notamment la hauteur de chute.

Mme Nadia SCGLURAFF fait savoir qu'il est préférable de confier la pose de structure à une entreprise spécialisée, plutôt que d'acheter le matériel sur catalogue et d'assurer la pose par nos propres services, pas forcément formés spécifiquement. Rendez-vous a donc été pris avec l'entreprise qui prend en charge la fourniture et l'installation...Il faudra déterminer avec elle l'emplacement des différents agrès : peut-être les petites structures sur le terrain du Dorf'Hus, la table de ping-pong près du stade...

Mmes Nadia SCHLURAFF et Véronique MERTZ sont chargées de poursuivre cette étude en se rapprochant du représentant de la société spécialisée et lui proposer 3 à 4 agrès pour en étudier la faisabilité.

5.4. – Départ à la retraite de M. Paul RAPP

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ouvrier communal, M Paul RAPP, fera valoir ses droits à la retraite à partir de mars 2020. Il conviendra de voir, dans le cadre de son remplacement, s'il y a lieu de recourir à un emploi à temps complet, et s'il est judicieux, ou

non, de demander la mise à disposition de personnel détaché de SLA sur la commune de Knoeringue.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2019
2. Travaux
3. Saint Louis Agglomération
4. Urbanisme
5. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 26 août 2019**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal	Absent	Ueberschlag André
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal		